

qui ne sont pas de son ressort sont nuls *ab initio*, nous arrivons à la conclusion inévitable et irréfutable que le parlement ne peut jamais invoquer ni la possession, ni la prescription pour nous dépouiller des droits qui nous appartiennent. Nous sommes toujours à temps pour les revendiquer, et l'autonomie des provinces ne peut jamais être affectée sérieusement par des empiètements qu'il est toujours en leur pouvoir de repousser, même après des années d'existence.

Ces causes de conflits de juridiction sont toujours inévitables dans la mise en application d'une nouvelle constitution ; elles ont été bien plus fréquentes aux Etats-Unis, et il n'y a pas de lois un peu compliquées qui ne présentent à chaque pas des difficultés et des doutes aussi considérables. Nous devons nous féliciter d'avoir eu, dans le cours des dix-sept dernières années, aussi peu d'occasions sérieuses de recourir aux tribunaux pour faire disparaître les causes de troubles et de dissensions qui auraient pu naître de l'interprétation du pacte fédéral. Espérons qu'avec de la sagesse, de la prudence et de la bonne volonté des deux côtés, nous arriverons à les faire disparaître entièrement et pour toujours.

Il ne nous reste plus qu'à nous demander quels sont les gardiens les plus fidèles que le peuple de cette province puisse avoir, pour protéger et défendre des droits et des intérêts aussi chers et aussi sacrés ? Ne sont-ce pas ceux qui ont fait la Confédération ; ne sont-ce pas ceux qui ont pris part à son fonctionnement depuis 1867 ; ne sont-ce pas ses amis plutôt que ses adversaires ? Le passé du parti conservateur est à lui seul une garantie suffisante. Tout le monde sait que nous tenons à l'autonomie des provinces, que nous tenons au maintien des dispositions du pacte fédéral, et tout le monde sait aussi qu'il n'y a jamais eu parmi nous aucun désir d'abandonner lâchement les institutions sous lesquelles nous vivons, soit pour nous annexer aux Etats-Unis, soit pour chercher, dans une émancipation précoce et prématurée, une indépendance qui ne serait qu'une déchéance et une servitude.